

# Avis d'achèvement

## Améliorations apportées à l'autoroute 401 entre la route 42 du comté d'Essex à l'ouest et Merlin Road à l'est, Contrat de conception et de construction 2020-2031 Conception détaillée et évaluation environnementale de portée générale

Le **ministère des Transports de l'Ontario** a retenu les services de **Coco Paving Inc. (Coco)** et de **Dillon Consulting Limited (Dillon)** afin de réaliser un contrat de conception et de construction conclu en vue de l'amélioration d'un tronçon de l'autoroute 401 allant, à son extrémité ouest, d'un point à 0,6 km à l'est de la route 42 du comté d'Essex à un point immédiatement à l'ouest de Merlin Road à son extrémité est. Ce tronçon se trouve en partie dans la municipalité de Chatham-Kent et en partie dans la ville de Lakeshore, située dans le comté d'Essex. Ce contrat vise l'évaluation environnementale de portée générale, la conception détaillée et la construction liées au projet, qui comprend les éléments suivants :

- L'élargissement à une coupe transversale à six voies
- La pose d'un égout pluvial sous le terre-plein central
- L'érection d'un terre-plein central en béton
- La remise en état ou l'élargissement des ponts des ruisseaux Tremblay (Tilbury), Little Baptiste et Baptiste
- L'érection d'un écran anti-bruit pour les voies en direction est près de la rue Queen
- Pendant la nuit, la brève fermeture provisoire de la bretelle d'accès à l'autoroute 401 en direction ouest à Queens Line et à l'aire de service ONroute (2 nuits par bretelle) afin de régénérer le revêtement en béton
- L'installation de cinq panneaux aériens

Le début des travaux de construction dépend de l'obtention du financement et des autorisations nécessaires.

On a mené l'étude conformément aux exigences relatives aux *évaluations environnementales de portée générale pour les routes provinciales* (2000) pour les projets du groupe « B » (amélioration importante).

On prépare le rapport de conception et de construction dans le but de documenter l'étude, notamment la conception préférée, les consultations menées auprès du public et du Ministère, ainsi que les mesures et dispositions d'atténuation des effets sur l'environnement qu'on prendra pendant les travaux.

Le public pourra consulter ce rapport pendant trente jours, soit entre le **20 février** et le **22 mars 2021**, sur le site du projet à [www.hwy401essex42-merlin.com](http://www.hwy401essex42-merlin.com). Nous vous encourageons à en prendre connaissance et, d'ici le **22 mars 2021**, à faire part de vos commentaires à l'équipe chargée du projet sur le formulaire prévu à cette fin ou à communiquer avec les membres dont les coordonnées figurent ci-dessous.

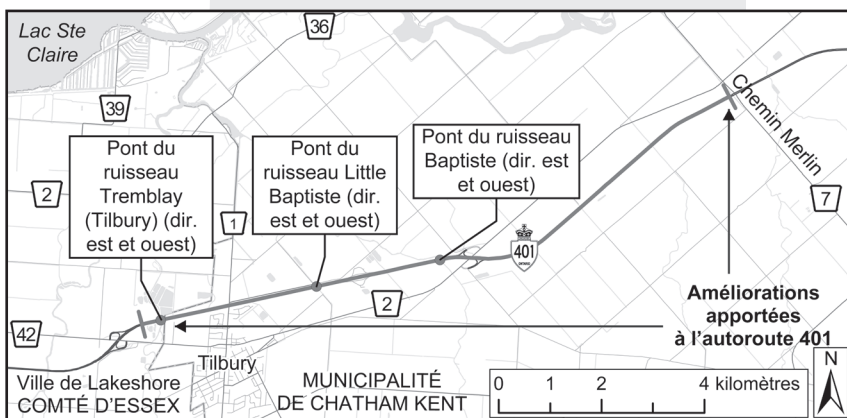
En raison de l'urgence sanitaire causée par la pandémie de COVID-19, nous n'indiquerons pas où il est possible de consulter la version papier de ce rapport. Si vous souhaitez le lire et que vous en avez besoin dans un autre format, vous pouvez discuter de vos options avec les membres de l'équipe dont les coordonnées figurent ci-dessous.

### Dillon Consulting Limited

Tanya Cross, ingénieure  
Gestionnaire du projet de conception  
130, av. Dufferin, bur. 1400  
London (Ontario) N5R 5R2  
tél. : 519 438-6192, poste 1212  
Hwy401DesignBuild@dillon.ca

### Dillon Consulting Limited

Adele Mochrie, baccalauréat ès sciences  
Gestionnaire environnementale  
130, av. Dufferin, bur. 1400  
London (Ontario) N5R 5R2  
tél. : 519 438-6192, poste 1268  
Hwy401DesignBuild@dillon.ca



### Ministère des Transports de l'Ontario

Chris Dixon  
Gestionnaire de projet  
659 Exeter Road  
London (Ontario) N6E 1L3  
tél. : 519 933-9170  
Chris.Dixon@ontario.ca

De plus, on peut demander au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs qu'il rende une ordonnance exigeant une étude plus poussée (une approbation individuelle ou globale de l'évaluation environnementale avant le début des travaux) ou qu'il impose des conditions (par exemple, en exigeant des études supplémentaires) sous réserve que ladite ordonnance prévienne, atténue ou contrecarre les effets nuisibles du projet sur des droits autochtones ou conférés par traité qui sont protégés par la constitution. Nous ne tiendrons pas compte de tout autre motif. Le demandeur doit inclure dans sa demande ses coordonnées et son nom complet pour les besoins du Ministère.

Le demandeur doit préciser le type d'ordonnance demandée (une demande de conditions supplémentaires ou d'évaluation environnementale individuelle ou globale), expliquer comment cette ordonnance peut prévenir, atténuer ou contrecarrer les effets nuisibles potentiels du projet et fournir tous les renseignements étayant sa demande. Ainsi, le Ministère pourra examiner sa requête sans tarder.

Le demandeur doit envoyer sa demande par écrit ou par courriel aux deux personnes-ressources du Ministère suivantes et mettre en cc les membres de l'équipe de projet ci-dessus.

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
777, rue Bay, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2J3  
courriel : [minister.mecp@ontario.ca](mailto:minister.mecp@ontario.ca)

Directrice, Direction  
des évaluations environnementales  
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
135, av. St. Clair Ouest, rez-de-chaussée  
Toronto (Ontario) M4V 1P5  
courriel : [EABDirector@ontario.ca](mailto:EABDirector@ontario.ca)

Les renseignements seront recueillis conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires seront du domaine public. Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité pour pouvoir participer à ce projet, veuillez communiquer avec l'un des membres de l'équipe du projet nommés ci-dessus.

Vous pouvez vous procurer des renseignements en français en appelant Sydney Tasfi, au 1 888 345-5668, poste 1005.

**AVIS PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2021**